

Etat des lieux et perspectives de recyclage et de valorisation des bétons

Etat des lieux

Il faut distinguer deux types de flux de bétons recyclables ou valorisables :

- **ceux issus des procédés de fabrication** (usine de **préfabrication** ou unités de production de béton prêt à l'emploi), ainsi que les retours des chantiers
- **ceux issus de la déconstruction**.

Les déchets de béton générés par la fabrication ont plusieurs origines : déchets de **béton frais**, déchets de **béton durci**, rebuts de fabrication et retours de chantiers. Ils peuvent être réintégrés in situ (usine de préfabrication ou unité de production de béton prêt à l'emploi) pour la fabrication de nouveaux produits, ou recyclés une fois durcis, sans nécessité de tri complémentaire, dans des installations de concassage.

80% des bétons de déconstruction déjà valorisés

Il existe actuellement plusieurs débouchés pour les bétons issus de la déconstruction des ouvrages et bâtiments.

Ils sont **majoritairement récupérés**, puis traités dans des installations dédiées (concassage, **criblage**, tri complémentaire, ...), afin d'être ensuite valorisés en remblaiement ou en applications routières (couche de forme, couches d'assises de chaussées, bétons de **fondation** ...).

L'ensemble de ces valorisations représente un marché de 14,5 Mt, soit **80 % des tonnages de béton déconstruit, correspondant à une économie équivalente en ressources naturelles**.

Les 20 % restants sont aujourd'hui dirigés vers des installations de **stockage de déchets inertes (ISDI)**. En effet, les démolitions sans tri ou la distance entre les chantiers et les installations de traitement ne permettent pas toujours une valorisation économiquement acceptable. C'est notamment le cas en zone rurale, contrairement aux zones urbaines où la quasi-totalité des bétons de déconstruction est valorisée.

Le tri, une étape obligée

Un tri est indispensable pour séparer les bétons des autres matériaux (**plâtre, PVC, armatures...**) lors de la déconstruction de bâtiments ou d'infrastructures, puis lors du traitement des déchets sur les plateformes de tri et de regroupement.

Les techniques de tri s'améliorent régulièrement et les démarches de déconstruction sélectives devraient se systématiser toujours davantage. Le diagnostic déchets avant déconstruction, désormais obligatoire pour les bâtiments importants, participe à cette optimisation de la qualité du tri. De son côté, afin de faciliter les opérations de déconstruction et ainsi mieux valoriser, voire réutiliser les produits, la filière béton est engagée pour faire évoluer la conception des systèmes et des produits constructifs.

Les objectifs de la filière

Accroître le recyclage des bétons de déconstruction dans les bétons

L'engagement des acteurs de la filière se traduit pas l'évolution du contexte normatif avec la **révision** des normes suivantes :

- **normes granulats NF EN 12620** de juin 2008 et NF P18-545 de septembre 2011 qui spécifient les caractéristiques et les propriétés des **granulats** recyclés ;
- **norme béton NF EN 206-1/CN** de décembre 2012 qui autorise l'utilisation de granulats recyclés issus de la déconstruction pour la fabrication de bétons.

Mais pour développer encore plus cette démarche, les travaux de recherche autour d'axes techniques, environnementaux, réglementaires et économiques doivent se poursuivre.

Depuis janvier 2012, le **Projet National de recherche et développement « RECYBETON »** vise à optimiser les procédés existants pour utiliser : les éléments fins du béton concassé dans la fabrication du **ciment** ou comme **filler** ou **addition** dans la réalisation de nouveaux bétons, les granulats du béton concassé dans la fabrication de nouveaux bétons, dans le but d'un recyclage complet des bétons de déconstruction. Les résultats de ce projet ont été publiés en 2018.

ECOMINERO, l'éco-organisme dédié aux déchets minéraux inertes.

Dans le **cadre** de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le régime de la responsabilité élargie du producteur (REP) est étendu aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022.

Afin de répondre à cette nouvelle orientation, les syndicats professionnels (FIB, Routes de France, SFIC, SNBPE, SNROC et UNPG) représentant les 2 000 entreprises des industries du béton, prêt à l'emploi ou préfabriqué, du granulat, du ciment, de la pierre de construction et des enrobés, ainsi que des entreprises des tuiles et briques annoncent la création d'un éco-organisme pour les produits de construction minéraux générant des déchets inertes : **ECOMINERO**.

Découvrez le communiqué de presse :

Fichier



la filière minérale crée un éco-organisme pour valoriser les déchets inertes du secteur du bâtiment

[Télécharger](#)

